

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2024

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Cécile AMIOT - Virginie BEGIN - Myriam MOREAU - Patrick JACQUET - Frédéric LHUILLIER - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU - Thierry MACAIRE - Alban JOURDHIER

Excusé(s) : Corinne SIRUGUE procuration à Stéphanie MEVOLHON
Emilie CLERCELET procuration à Lionel BANDI
Stéphanie GAY procuration à Thierry MACAIRE

Absents : Frédéric LHUILLIER

Secrétaire de séance : Cécile AMIOT

Ouverture de la séance à 20H.

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : montant de la récompense aux jeunes diplômés.

Le conseil valide à l'unanimité des présents l'ajout de ce point.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 juillet 2024

Mr Jacquet fait remarquer que lors de sa prise de parole concernant l'interdiction du chemin rural dit de Fangy au plus de 7t par arrêté municipal, il a été demandé à Mme le Maire si elle avait l'intention d'interdire la rue de Fangy et la rue du Breuil aux camions. Mme le Maire a répondu par la négative.

Sous réserve que cette observation soit rajoutée, le compte rendu de la séance du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

I – VALIDATION DES OFFRES POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Lors du dernier conseil municipal, un tableau récapitulatif proposé par Mr Buri, architecte en charge de la rénovation, a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux. Un tableau est remis aux conseillers.

Ce tableau récapitule par lot, les offres déposées par les différentes entreprises en fonction des critères de choix.

Le montant global des travaux se monte à 643 574.08€ HT

Il doit être validé par le conseil municipal afin de procéder aux demandes de subventions.

Mr Gueneau propose d'étudier le financement par un prêt de ce projet. En réponse à Mr GUENEAU, Mme le maire lui indique que dans un premier temps, il nous faut valider les offres pour déposer les demandes de subventions. Lorsque nous aurons connaissance du « reste à charge » pour la commune, nous pourrions envisager d'étudier la faisabilité d'un prêt.

II – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le maire souhaite reprendre la liste des associations subventionnées par la commune car il y a lieu d'effectuer des ajustements :

Liste des associations ayant bénéficié des subventions en 2023 :

- 80€ de subvention :
 - Amicale des pompiers
 - Association Bien Vieillance
 - Banque alimentaire
 - Sur la route des libertés
 - Le Souvenir Français
 - UNC

- 100€ de subvention :
 - Association Notre Dame d'Esbarres
 - Astronomie en laine de Saône Cygnus 21
 - Automne musical en Val de Saône
 - Club des aînés
 - Esbarres Bonnencontre Echecs

Des modifications sont à apporter :

- L'association « Le club des aînés » a été dissoute en 2024.
- 4 associations sont à rajouter et pourrait prétendre à la subvention de 100€ :
 - Les Minots d'Esbarres
 - Les chasseurs
 - L'Office Municipal des Fêtes
 - Vivons pleinement partageons nos talents

Mr Jacquet s'étonne que la commune puisse octroyer une subvention aux chasseurs alors que le droit de chasse annuel n'est que de 220€. Le maire lui répond que ce n'est pas le sujet et cette somme pourra faire l'objet d'une discussion ultérieurement.

Après débat, il est décidé que toutes ces associations devront dorénavant en faire la demande, par courrier, ou par mail pour bénéficier de ces subventions.

Le conseil valide à l'unanimité des présents ces montants ainsi que les conditions de demande pour chaque association.

III – RECOMPENSE AUX JEUNES DIPLÔMÉS

Le montant de la récompense aux jeunes diplômés s'élève à 20€ depuis sa mise en place.

Le maire propose d'augmenter ce montant à 50€.

Il est bien entendu que la présence des jeunes diplômés à la cérémonie est obligatoire pour prétendre à cette récompense.

Le conseil municipal valide cette somme de 50€ à l'unanimité des présents.

IV – SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE D’AGENT TECHNIQUE

Lors du conseil municipal du 14 mars 2024, le conseil a voté le changement de grade de l’agent technique en le passant de la position C1 à la position C2 2^{ème} classe.

Le comité technique du CDG ayant validé ce changement de grade, il faut maintenant que le conseil délibère sur la suppression administrative de son poste et la création du nouveau poste.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l’unanimité des présents la suppression du poste actuel et la création du nouveau poste.

VI – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Une demande d’autorisation pour une vente de literie le 05 octobre 2024 sur notre commune nous est parvenue. Demande validée par l’ensemble du conseil municipal.
- Une demande d’installation d’un kiosque à pizza nous est parvenue. Le maire indique ne pas souhaiter y donner suite du fait de la présence d’un pizzaiolo le dimanche soir sur la place de l’église. Le conseil valide à l’unanimité.
- Le « Jurassic Tour » 2024 passera sur notre commune le 06/10. Rallye de véhicules anciens qui empruntera la départementale (RD20) vers 10h50.
- La sécurisation du carrefour RD20G et Rue du Grand Mordain doit être envisagée. La MICA sera sollicitée.
- Des problèmes de propreté des points d’apport volontaires ont été constatés récemment. Des bennes à verre pleines et des dépôts au pied de ses bennes ont été signalés. Le maire indique avoir été informée de ces problèmes et avoir pris contact avec la Communauté de communes. Problèmes réglés très rapidement.

Séance levée à 21h55